

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation d'un commissaire auprès du Comité  
directeur du consortium de validation des compétences**

**A.Gt 02-02-2012**

**M.B. 05-04-2012**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu le décret de la Communauté française, du 22 octobre 2003, portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 octobre 2010 portant désignation d'un commissaire auprès du Comité directeur du Consortium de validation des compétences;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Jean-Marc Delbovier est désigné en qualité de commissaire auprès du Comité directeur du consortium de validation des compétences.

**Article 2.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 octobre 2010 portant désignation d'un commissaire auprès du Comité directeur du consortium de validation des compétences est abrogé.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

**Article 4.** - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 février 2012.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET